

Remarques et observations appelant à des précisions, justifications de point de vue ou engagements de la Sté d'exploitation du Grand-Auverné :

**1. Les remarques ou observations du commissaire-enquêteur et du public**

**11. - le comité de suivi**

Le dossier présenté à l'enquête indique sur divers documents que dans un souci de transparence et d'échange avec les riverains, un comité de suivi annuel **pourra** être mise en place.

Il est également indiqué que ce comité de suivi **pourra** se réunir annuellement sur le site.

Ce comité de suivi pose interrogation. Sera-t-il une possibilité ou sera-t-il obligatoirement mis en place ?

**12. - Les impacts sur l'environnement en général et plus particulièrement sur les eaux souterraines (L.1-L.2-L.3-L.4 - 3-4-5-6-7-8-12-16-17-18-20-27-28-29-30-31-32-35-36-37 + Bretagne Vivante non comptabilisée car hors délais)**

**13. - La circulation des camions et l'itinéraire retenu (3-4-8-21-37-45-51)**

**14. - Les déchets proches du site et le risque de pollution (44-46)**

**15. - Le manque de concertation du porteur de projet et de la municipalité avec la population lors de l'élaboration du projet (L.3 -17-26-27-37-40-45-48-51)**

16. - Les observations diverses regroupant plusieurs thèmes (9-11-13-14-15-19-22-23-24-33-34-38-39-41-42-43-45-47-48-49-50-51)

17. - les éléments de réponses suite aux avis défavorables du Conseil départemental et de la municipalité de La Meilleraye de Bretagne (voir pièces jointes)

Délibérations du Conseil municipal de La Meilleraye

Conformément aux prescriptions de l'article 6 de l'arrêté préfectoral définissant les modalités de l'enquête publique, le conseil municipal de La Meilleraye de Bretagne a donné son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la Sté d'exploitation du Grand-Auverné. Cette délibération a eu lieu le 28 novembre 2022 et s'est soldée par un **AVIS DEFAVORABLE**.

Cet avis est motivé par l'augmentation du flux de circulation des Poids lourds en agglomération de 19 passages de camions dans le bourg de La Meilleraye, sans concertation préalable et une étude que ne procède pas à un examen d'autres solutions d'itinéraires.

Avis du Conseil départemental de Loire-Atlantique

L'avis du Conseil départemental a été donné le 14 décembre 2022 et précise les points particuliers qui doivent être corrigés, notamment :

- le tableau d'incidence du projet sur les trafics routiers donne des indications sur l'augmentation du trafic total et la proportion de poids-lourds dans cette augmentation totale, mais n'indique pas l'augmentation en pourcentage uniquement pour les poids lourds.

- la route départementale n°41 est ainsi la route qui sera la plus impactée par cette augmentation. Cette route, ayant été utilisée pour la desserte d'une carrière, est, à priori, structurellement dimensionnée pour accueillir un trafic de même type. Des carottages devront cependant être réalisés pour s'assurer de la structure réelle de la chaussée et de son adaptation au trafic PL supplémentaire induit par la carrière.

- une convention pour participation aux dégradations anormales éventuelles de la chaussée de la route départementale n°41 et des autres sections de RD impactées sera à rétablir préalablement à l'ouverture de l'exploitation. Elle sera accompagnée d'un état des lieux contradictoire réalisé, avant démarrage de l'exploitation, sur cet axe, pour identifier les dégradations éventuelles existantes sur la chaussée :

- l'état des refuges sur la RD41
- le carrefour RD 41 et RD 18
- le carrefour RD 178 et RD 18

Dans l'immédiat, le Département émet un **AVIS DEFAVORABLE** sur le dossier dans l'attente de la transmission par la Sté d'exploitation du Grand-Auverné des éléments de réponse aux différentes problématiques indiquées ci-dessus.

## 12. COPIE des observations recueillies

L.1	13/12/22 Nom : <b>GUILLET Stéphane</b> " La Blanche " Grand-Auverné	<b>Voir la pièce jointe L.1.</b>	Impacts sur l'environnement
L.2	14/12/22 Nom : <b>GABORY Lucie</b> 23 rue Chateaubriand Nantes 44000	S'inquiète sur les impacts du projet sur l'eau et l'environnement en général  <b>(voir P.J L.2)</b>	Impacts sur l'environnement
L.3	14/12/22 Nom : <b>GABORY Jean Christophe</b> La Cour Grand-Auverné 44520	S'inquiète sur le manque de concertation avec la population locale, sur les impacts du projet sur l'eau, la circulation et sur l'environnement en général  <b>(voir P.J L.3)</b>	Impacts sur l'environnement
L.4	14/12/22 Nom : ?	Sembler dénoncer les impacts possibles sur l'environnement en général. <b>(courrier à nous remis sous enveloppe non cachetée, ayant vraisemblablement pris l'eau et l'humidité, en grande partie illisible sur plusieurs endroits)</b>  <b>(voir P.J L.4)</b>	Impacts sur l'environnement
<b>La note écrite de l'association " Bretagne Vivante " a été adressée hors délais d'enquête (18H41) mais vous est néanmoins transmise pour information</b>			
4	Monsieur <b>ROUZIOUX René</b>	Point principal d'intérêt : la sécurité des personnes et usagers sur les voies de circulation proches du site d'exploitation. Carte des axes de circulation quasi-illisible et sans indication dans chaque lieu traversés - donc à améliorer. Absence de traitement des conditions de circulation sur les carrefours et villages traversés. Pour plus de renseignements contacter M. ROUZIOUX René - Port 0618495937	
5	Monsieur <b>PLOTEAU Hubert</b>	Prise de renseignements sur la compensation agricole. Se déclare défavorable au projet si pas de compensation foncière aux agriculteurs concernés.	
8	Mme <b>DELAUNAY Sandrine</b>	Habitante dans le bourg du Grand-Auverné, elle se rend au travail à Riaillé. Elle emprunte de temps en temps la RD 14 en vélo et ne se sent pas en sécurité sur cette route départementale. Elle est beaucoup trop empruntée et elle souhaite que les camions ne circulent pas sur cette route. La traversée prévue devra être respectée.	

<p><b>@3</b></p>	<p>Déposée le 23/11/2022 à 17:49 Nom : <b>FEOUGIER Gilles</b> (Grand- Auverné)</p>	<p>Comme beaucoup des nouveaux habitants de Grand Auverné et de sa région, nous avons été séduits par le calme, la beauté des lieux et le côté nature très préservée.</p> <p>Nous sommes particulièrement sensibles à la préservation des milieux naturels tout en étant conscients des enjeux économiques.</p> <p>Cependant l'été que nous venons de vivre nous a rappelé combien notre environnement était fragile, en particulier combien les réserves d'eau étaient précieuses.</p> <p>C'est en grande partie pour cela que nous exprimons beaucoup de réserves quand au projet de carrière qui nous semble justement avoir un impact dangereux, parce que imprévisible sur la nappe phréatique, les zones humides qui sont un bien commun.</p> <p>En fait ce projet nous semble appartenir à une époque révolue et cependant il va engager les générations futures. Comment la aussi autoriser que pour les 50 ans à venir au moins, on transforme des terres cultivables, des zones humides sans se préoccuper des conséquences qui malgré toutes les mesures et les affirmations qui nous sont communiquées, ne sont pas prévisibles. En effet qui aurait pu prévoir la canicule de cet été, qui aurait pu prévoir les différentes catastrophes climatiques qui sont apparues ces dernières années ?</p> <p>J'espère vraiment que vous voudrez bien reconsidérer ce projet, car il est important de commencer à changer de logique économique si nous voulons pouvoir continuer à vivre dignement.</p>
<p><b>@4</b></p>	<p>Déposée le 24/11/2022 à 17:28 Nom : <b>BESNARD Nicolas</b> (Grand- Auverné)</p>	<p>L'extraction de sable qui est une ressource en voie d'épuisement, sacrifiée aux bénéfices des industries du bétons polluantes avec une étique douteuse , implique la contribution de la nappe phréatique et donc une modification impactant le réseau hydrique sur l'ensemble du bassin versant .Nous vivons actuellement une époque où les périodes de sécheresses s'accumulent de façon irréversible. Quelles ressources allons-nous laisser aux générations futures ? Ce qui est sûr, c'est qu'ils ne disposeront pas d'autant de gisements disponibles pour leurs ouvrages en bétons. Ils devront donc trouver des alternatives ...choses que nous pouvons d'ors-et-déjà prendre en mains plutôt que de céder à la facilité du pillage des ressources non renouvelables.</p> <p>Le rapport du GIEC des pays de la Loire est peu optimiste quand a la qualité de vie pour les années, décennies et siècles à venir. La sobriété n'est pas une option mais une nécessité. Vous n'êtes pas sans savoir que le jour de dépassement est estimé pour l'année 2022 au 28 Juillet. L'accélération industriel est mortifère, pouvez-vous être dans le déni de l'urgence de la situation ? Pouvez-vous prioriser le profit économique au détriment du profit écologique en toute bonne fois ? L'humanité a besoin d'une vision à long terme au rebours de ce genre de projet dont la finalité est un trou lesté de ses neuf millions de tonnes de sable datant du pliocène, remplis d'eau propice a l'évaporation.</p> <p>Le gouvernement, en accord avec la ratification des accords de Paris, a promulgué en août 2022 la loi Climat et résilience avec application immédiate. Le contenu de cette loi restreint drastiquement l'extension du développement urbain avec pour objectif le limiter l'artificialisation des sols. Or il se trouve que les scénarios d'approvisionnements contenus dans le schéma régional des carrières de la DREAL datent de janvier 2021.Une actualisation des besoins s'avère nécessaire pour être au plus près des possibilités de consommations.</p> <p>Merci de votre empathie envers les générations futures car chaque acte compte. Un avis défavorable incitera à repenser la consommation du sable avec plus de parcimonie et à anticiper au mieux de nouvelles alternatives avant l'inexorable fin de cette ressource.</p>

<p><b>@5</b></p>	<p>Déposée le 30/11/2022 à 07:24 Nom : LEBOSSE Christian (St Colomban - 44310)</p>	<p>Bonjour, pourriez-vous nous indiquer l'estimation de l'eau qui sera évaporée ?</p>
<p><b>@6</b></p>	<p>Déposée le 01/12/2022 à 17:22 Nom : <b>Jonathan</b> <b>(Grand- Auverné)</b></p>	<p>Nous jugeons ce projet néfaste à l'environnement et sera responsable de la destruction d'un espace naturel sur la commune,</p>
<p><b>@7</b></p>	<p>Déposée le 01/12/2022 à 19:33 Nom : <b>MARTIN</b> <b>Marion</b> <b>(Grand- Auverné)</b></p>	<p>Je ne pense pas que cette carrière de sable engendra du positif sur notre ville à l'heure actuelle et encore moins aux villages proches de ce projet. Nous sommes déjà assez en danger en ce qui concerne l'environnement. Il n'y a pas besoin de rajouter en plus de la pollution avec les camions et les engins de chantier, d'impacter les nappes phréatiques à proximité. Les étés vont devenir de plus en plus chauds et donc nous allons connaître encore plus de sécheresse. Ne détruisons pas ce que nous avons, tout ça pour de l'argent.</p>
<p><b>@8</b></p>	<p>Déposée le 03/12/2022 à 12:45 Nom : <b>GARET</b> <b>Sylvain</b> <b>(Eancé - 35640)</b></p>	<p>A l'heure où l'eau devient une ressource précieuse, ce projet de carrière risque de siphonner une nappe phréatique de surface utilisée entre autre par les maraichers et agriculteurs des environs. L'impact écologique et environnemental sera irréversible et il est à craindre que, dans le futur, l'eau sera bien plus essentielle que le sable</p>
<p><b>E9</b></p>	<p>Déposée le 03/12/2022 à 16:33 Nom : <b>NOURISSON</b> <b>Loïc</b></p>	<p>Je vous informe que je suis contre le projet d'extraction de sable du Grand Auverné car les terres agricoles doivent être préservées, afin de développer les productions alimentaires locales. D'autre part, les milieux humides qui restent en France doivent absolument être conservé au vue de leurs apports : filtration de l'eau, alimentation des nappes phréatiques, biodiversité spécifique des milieux humides (faune, flore, insectes,...), lieu de passage et de repos d'animaux migrateurs. En bref, la santé des personnes, de la biodiversité, et de la planète dépend des ces milieux humides qui doivent rester intactes.</p>
<p><b>@11</b></p>	<p>Déposée le 07/12/2022 à 12:33 Nom : <b>ERNOULT</b> <b>Marianne</b> <b>(Dourdan - 91410)</b></p>	<p>si je comprends bien revoici un projet de carrière de sable à Grand Auverné. Je trouve triste de revoir un tel projet Il y a quelques années un tel projet avait été envisagé et heureusement stoppé après des réactions négatives d'habitants et d'associations. j'espère que de nouveau cette mauvaise idée échouera Je n'habite plus à Grand Auverné mais m'associe aux réactions négatives à ce projet fort proche de mon ancienne habitation Je suis solidaire avec ses opposants</p>
<p><b>@12</b></p>	<p>Déposée le 07/12/2022 à 21:13</p>	<p>Les rapports du GIEC et de l'IPBES nous alertent régulièrement sur les catastrophes en cours et à venir touchant le climat et la biodiversité. La question de l'habitabilité de notre planète est incontestablement posée. Il ne</p>

	<p>Nom : <b>NDDL Poursuivre Ensemble Isabelle (Notre Dame des Landes)</b></p>	<p>reste que quelques années pour ralentir les processus en cours et changer de paradigme.</p> <p>Ainsi, il n'est plus possible de différer les mesures à prendre ...L'heure des choix est arrivée : certaines activités doivent être soutenues alors que d'autres trop nuisibles pour les éco-systèmes doivent progressivement être abandonnées.</p> <p>L'objectif de respecter l'accord de Paris sur le climat signé en 2015 doit être une priorité. Il est donc essentiel de changer nos pratiques et de mettre fin à l'artificialisation des terres naturelles et agricoles. Dans le secteur du bâtiment, l'abandon de l'utilisation du béton en faveur des matériaux biosourcés est nécessaire et indispensable.</p> <p>Par conséquent, le projet d'ouverture d'une nouvelle carrière à Grand-Auverné pour extraire du sable destiné à la fabrication du béton représente d'emblée un non-sens.</p> <p>Mais au-delà de cette première et gravissime incohérence, nous dénonçons ce projet en raison de son impact direct sur l'environnement. En effet, par expérience, nous savons qu'un tel projet entraîne de multiples dégâts sur la biodiversité dont la faune et la flore seront les premières victimes: dégradation de la qualité de l'eau, risque de destruction de tourbières, arrachages de haies et abattages d'arbres centenaires....</p> <p>D'autre part, nous mettons l'accent sur l'empreinte climatique de ce projet ; Au delà de l'extraction de sable, l'effet cumulé de l'augmentation du trafic routier engendré par les nouveaux trajets des camions chargés de sable estimés en nombre à 330 par jour alourdira le bilan carbone de cette activité.</p> <p>Enfin, nous déplorons le fait que les citoyens soient appelés à se prononcer sur ce projet sans avoir au préalable été informés sur ses conséquences.</p> <p>En conclusion, face aux enjeux environnementaux actuels qui doivent primer sur toutes les autres considérations et au regard des dégâts déjà causés localement par l'exploitation d'autres carrières,</p> <p>L'association NDDL POURSUIVRE ENSEMBLE s'oppose avec force à ce projet.</p>
<p><b>@13</b></p>	<p>Déposée le 08/12/2022 à 11:17 Nom : <b>THIBAUD Xavier (Nantes)</b></p>	<p>A l'aune de nos connaissances sur l'état de notre planète, étayée par les rapports du GIEC et le dépassement manifeste de plusieurs limites planétaires, il faut revoir dès maintenant la pertinence des projets que nous mettons en œuvre en tant que société et faire des choix, non plus basés sur leur rentabilité économique mais sur leur soutenabilité écologique et sociétale. Dans le cas qui nous occupe, l'impact sur la terre agricole dont certaines s'inscrivent dans la culture agricole biologique et les circuits courts vont être directement impactés. et par voie de conséquence l'alimentation des habitants. Quelles valeurs donnons-nous collectivement à l'accès à l'alimentation et à l'accès à l'eau. De plus le sable est une matière première surexploitée dans le monde. Devons nous exploiter toutes les ressources de la planète jusqu'à leur épuisement comme nous le faisons avec les énergies fossiles ? à qui "appartient" ce sable, à la commune, à ses habitants, à la France, à l'humanité ou à personne car il est à tout le monde ?</p>
<p><b>@14</b></p>	<p>Déposée le 08/12/2022 à 18:23 Nom : <b>MARIE Bernard (Missègre 11580)</b></p>	<p>Allant régulièrement dans votre beau pays, je suis opposée à ce massacre de terres agricoles à l'heure où le monde va mourir de faim</p>

<p><b>@15</b></p>	<p>Déposée le 08/12/2022 à 18:29 Nom : <b>PAGES Bernard (Missègre 11580)</b></p>	<p>Ces terres doivent rester agricoles</p>
<p><b>@16</b></p>	<p>Déposée le 09/12/2022 à 14:39 Nom : <b>VAZQUEZ Elisa (Paris)</b></p>	<p>Je pense qu'il serait très néfaste de permettre l'extraction de sable sur ce site : cela détruirait des hectares de biodiversité, perturbant les animaux, oiseaux et insectes; perturberait et polluerait les ressources en eau, détruirait des terres agricoles. De plus les camions circulant de manière incessante pollueraient l'air respiré par les riverains. Ce projet est destructeur et n'est pas du tout pertinent à l'heure où tout doit être fait pour préserver l'eau, les terres cultivables et la biodiversité. S'il vous plaît, ne laissez pas faire cette erreur. Merci !</p>
<p><b>E17</b></p>	<p>Déposée le 10/12/2022 à 19:39 Nom : <b>METAYER Alexandre</b></p>	<p>Je vous écris pour vous donner mon point de vue sur le projet de la carrière de sable à Grand Auvergné. Je me sens concerné par ce projet car premièrement je suis bénévole dans l'association Bretagne Vivante qui, vous le savez peut-être, est une association de protection de l'environnement, et aussi parce que je ne vis pas loin du projet et que je suis actuellement en train de me former pour devenir maraîcher. Sur les dossiers juridiques que Bretagne Vivante traite, j'ai suivi notamment celui de l'agrandissement de la carrière de sable à St Colombran. L'association est contre le projet car elle pense que cela aura un impact sur la biodiversité. Tout comme celui de Grand Auvergné ou elle a fait deux recours. Cette association est composée de naturalistes professionnels qui sont en charge de nombreuses réserves dans le département contractualisé avec la collectivité. Elle est connue pour son sérieux et ses nombreuses implications dans le montage et l'aide de projets en partenariat avec des acteurs publics et privés afin de protéger l'environnement. Son positionnement est une preuve qu'il est nécessaire de pousser la consultation citoyenne sur ce projet qui malheureusement n'a pas démarré dans ce sens par le manque de communication de la mairie. De plus l'enquête privée payée par les exploitants de la carrière, pourrait être complétée par une enquête indépendante. Je ne doute pas du professionnalisme de cabinet d'études mais on se souvient, il n'y a pas si longtemps, des études démontraient les bienfaits du tabac. Un point m'inquiète particulièrement et c'est celui de l'eau. J'ai étudié cet année des documents produits par le Sdage qui démontrent que la situation hydrique du département est catastrophique que ce soit du point de vue quantitatif avec des périodes de sécheresse de plus en plus longues et aussi du point de vue qualitatif avec seulement 2% des cours d'eau en bon état (très loin des objectifs fixés par la directive cadre européenne sur l'eau, ci joint un document avec des indicateurs). Je crois donc qu'il est nécessaire avant de lancer des projets de cette envergure d'être sûr de ce que l'on fait. Ce principe de précaution, il est grand temps de l'appliquer aux vues des problématiques auxquelles nous allons devoir faire face tous ensemble. Je m'inquiète aussi comme maraîcher. Je souhaite m'installer dans la région et le foncier agricole est déjà dans une situation tendue. Je me demande donc pourquoi nous continuons à octroyer des terrains agricoles à ce genre de projet qui supprimeront la possibilité d'exploiter à tout jamais (on parle ici entre 56 hectares). On parle de replanter des arbres dans notre région qui en manque cruellement (8% seulement de forêt alors que la moyenne nationale est de 30%) mais à la place, nous creusons en continuant à en faire disparaître. On parle de compensation mais il faut 60 ans pour que les services systémiques d'une haie soit revenus à leur plein potentiel. 60 ans, c'est un temps que nous n'avons plus. Et</p>

d'ailleurs il n'est pas certain que les espèces que nous plantons aujourd'hui puissent s'adapter aux conditions climatiques futures. Continuer à détruire au lieu de conserver ce qu'il nous reste, c'est une nouvelle fois se tirer une balle dans le pied. Excusez moi pour cette formulation, mais je m'inquiète pour celles et ceux qui nous succéderont. Etant engagé dans une commission citoyenne dans ma ville, je considère que le premier principe d'une démocratie est que le citoyen soit informé. Bien souvent les erreurs collectives pourraient être évitées s'il y avait discussion sur des projets ayant un impact où nous vivons. Ici il y a des citoyens qui ne savent pas qu'il y aura des déplacements journaliers de camions de sable, ou que le paysage sera transformé. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas eu plus de consultation publique. C'est pourtant ça la richesse de nos territoires, de pouvoir construire des choses en commun en débattant, et non pas en imposant les choses. La résilience, ce mot à la mode, passera concrètement par cette consultation, cet échange, cette confiance retrouvée entre nous simples citoyens et nos élus. J'ai bon espoir que ce projet puisse vraiment être discuté entre tous les acteurs avec transparence. Que tout le monde ait les mêmes cartes en main. Pour élargir, je réfléchis aux causes de l'extension de notre consommation de sable. A ce besoin de toujours en vouloir plus. Ce sable, nous le savons, n'est pas infini. Et ce sable est prélevé majoritairement pour le béton. Cette industrie est émettrice de gaz à effet de serre. De beaucoup. Notre survie dépend de la baisse de ces émissions. Il existe de nombreux moyens de se passer du béton dans la construction, des moyens bien plus économiques et écologiques. Pourquoi alors vouloir continuer ce qui n'est pas viable dans le long terme ? Chaque levier compte. Pouvoir dire non à ce genre de projet, est ce qui nous permettra de réduire les conséquences du désastre que nous avons déjà enclenché. Nous avons tous un rôle à jouer et j'ai bon espoir que le votre sera dans le sens de la précaution.

(voir P.J n° 17)

**E18**

Déposée le  
10/12/2022  
à 19:41

Nom :  
**EZEQUEL  
Maxime**

J'habite à proximité du projet de sablière à Grand-Auverné. J'ai été stupéfait d'apprendre la demande d'une énième carrière de sable dans notre département (St Colombran, Soudan, Guémené). Ce sable convoité vise à produire du béton. Le béton est un matériau qui implique de grandes consommations d'énergie pour sa production et son utilisation engendre l'artificialisation des sols. Or, il s'agit d'être cohérent avec les déclarations de nos élus (sobriété énergétique, loi zéro artificialisation nette des sols, etc) et des accords de Paris pour le climat de 2015 signés par la France.

Au-delà de l'impact des produits issus de la sablière d'une surface conséquente de 56,4 ha, celle-ci aura indéniablement des impacts directs sur notre territoire rural :

- Destruction d'habitats naturels d'espèces rendant des « services écosystémiques ». Les arbres et les haies sont autant à prendre en compte que la vie des sols. Je rappelle ici le contexte de 6<sup>è</sup> extinction des espèces, chaque hectare compte
  - Réduction des surfaces de terres agricoles (nourriture et souveraineté alimentaire)
  - Impact sur la ressource en eau et le bassin versant alors que nous avons connu cette année encore une sécheresse record mettant en difficulté nos agriculteurs
- Je rappelle également les impacts indirects :
- Utilisation intensive d'énergie pour la production dans un contexte de raréfaction et de nécessaire décarbonation des activités
  - Artificialisation des sols : ruissellement engendrant de potentielles inondations et un déficit de ressource en eau (rechargement des nappes)

Ainsi, je vous saurai gré lors de votre enquête de prendre en compte l'impact d'un tel projet de sablière sur notre environnement. Je souhaite son abandon. A défaut, pourriez-vous s'il vous plaît demander une étude d'impact approfondie par



		une organisation indépendante ? Cette étude viserait notamment à prendre en compte l'impact tant à court-terme qu'à long-terme de la sablière sur la ressource en eau ainsi que sur la faune et la flore.
@19	Déposée le 11/12/2022 à 11:51 Nom : <b>Association Collectif Carrière Tahun</b>	<p>Nous sommes une association qui avec le Grand Auverné Environnement se bat pour que notre territoire soit habitable, autrement dit pour habiter, il faut de l'eau, de la terre, de l'air, de la culture, de la biodiversité, du lien social, des lois, du travail des hommes, des sciences, des techniques, des matériaux, etc. Le béton est un élément utile mais pas premier. Compte tenu de l'accroissement de la population, il serait simpliste d'en conclure à la nécessité de produire plus de béton, la crise environnementale nous encourage à trouver des alternatives, réaménager les territoires, repenser l'urbanisme, l'architecture, réhabiliter au lieu de détruire, recycler au lieu d'enfouir, employer d'autres matériaux, innover, redonner aux vivants que nous sommes et qui nous composent une place.</p> <p>Aussi nous interrogeons ici principalement l'opportunité d'ouvrir une nouvelle sablière en Loire Atlantique. Vous trouverez ci joint quelques articles récent sur Ouest France qui illustre bien la problématique liée à l'extraction de sable et montre bien que s'il y a un début de conscience des pouvoirs publics, des élus, des populations et de quelques trop rares carriers, il n'y a pas encore sur le terrain d'applications des lois, des directives, des intentions, des discours . Il est plus que jamais nécessaire qu'il y ait une transition politique ( préférer l'aménagement, l'égalité des territoires à l'attractivité ), une transition administrative (l'enquête publique doit être reformée sous peine de disparaître ), une transition des acteurs du BTP ( se réorienter vers plus de recyclage, se limiter dans la production, choisir les emplacements les moins impactant) . Comme une transition se caractérise par un arrêt et nouvelle orientation, ce projet doit donc être stoppé.</p> <p>L'ONU, L'Etat, La Région, le Département, le Giec des Pays de la Loire, des municipalités, des associations, des citoyens, un carrier disent tous qu'il faut repenser ce type de projet. Prenons les au sérieux et mettons en acte leur attention (Voir article joint de leurs alertes).</p> <p style="text-align: center;"><b>(Voir P.J n° 19)</b></p>
@20	Déposée le 11/12/2022 à 14:11 Nom : <b>Marie (Riaillé - 44440)</b>	<p>Je souhaite vous faire part de mon opposition au projet de carrière de sable au Grand-Auverné. Ce projet aurait un impact néfaste sur l'environnement : la biodiversité existante sur ce site, il est également important de préserver les zones agricoles existantes.</p> <p>De plus, l'exploitation de la carrière aurait des conséquences négatives pour les riverains et les communes aux alentours : bruits, poussière, circulation de camions, dévalorisation immobilière, etc.</p>
@21	Déposée le 11/12/2022 à 17:55 Nom : <b>Jocelyne (Rezé)</b>	<p>1800 camions par mois pendant 30 ans !!! outre la pollution routière à l'heure des économies d'énergie, c'est une aberration.</p> <p>Sans compter les pollutions sonores, les poussières qui vont impacter gravement l'environnement.</p> <p>Je suis contre ce projet. Les riverains vont subir les conséquences de cette carrière.</p>
@22	Déposée le 11/12/2022 à 19:47 Nom : <b>VRIGNON Jean-Luc (Guémené-Penfao - 44290)</b>	<p>Il est difficile de penser que les exploitations de carrières précédentes aient permis un développement du secteur. L'histoire nous enseigne bien mieux de ce que sera l'avenir que les promesses d'un carrier. Le dossier du pétitionnaire est plutôt bien présenté mais cela reste un document commercial et les prétentions peuvent s'effondrer comme un château de sable.</p> <p>Avez-vous des retours sur les anciennes exploitations ? A qui elles ont profité ? A l'exploitant, à la population des communes et alentours, aux agglomérations ? Quelles ont été les conséquences ? Il a noter qu'à l'ancienne carrière de</p>

Lambrun, il y a eu une délégation de la chambre d'agriculture qui est venue sur le site et qui a constaté que 14 ha étaient trop dégradés pour être remis en culture. Avez-vous des données sur cette production antécédente, sur les conséquences économiques et environnementales ? Il est difficile de juger d'un tel projet sans un bilan territorial.

Avez-vous des retours sur les pratiques réelles de cette entreprise sur les autres carrières ? sur ses pratiques au niveau de la sécurité ? Qui sont les transporteurs ? Les camions sont-ils bâchés ? Les employés sont-ils bien formés ? Avez-vous des données sur la sécurité au travail dans cette entreprise ? Quelles sont les actions réelles mises en place dans le cadre de la RSE, Responsabilité Sociale d'Entreprise. Pourquoi le nom de la société demandeuse porte déjà le nom du lieu comme si cela était déjà autorisé ? La Société d'Exploitation du Grand-Auverné . Est ce pour faire carrière local ? Est ce un montage financier ? Pour éviter quoi ? Est ce une manière de se déresponsabiliser au cas ou ? Là aussi il est difficile de donner un blanc seing à une entreprise dont il nous manque des données extérieures et objectives.

Le demandeur précise que son choix d'implantation est économique, dans un triangle, entre 3 grosses agglomérations, on peut donc déduire qu'il ne privilégie donc pas le circuit court (moins de pollution, moins d'accident potentiels) mais une stratégie économique. Être au centre mais pas au plus près. Il manque aussi des informations sur la localisation des usines à béton. Le trajet du sable va du lieu d'extraction au lieu de consommation mais en passant par un lieu de transformation ( usine à béton) . De toute façon, nous sommes dans une zone de chalandise qui dépasse les 50 km ce qui est peu acceptable.

Il y a deux autres projets d'extraction de sable à Saint Sulpice des landes et à Soudan mais dans ce projet rien n'est mentionné. Là aussi il y a un défaut d'étude économique, les exploitations en cours, les projets, l'état de concurrence, le besoin actuelle compte tenu des nouvelles directives, des aspirations sociales. des innovations. Il est à noter que dans ce dossier le recyclage est évoqué mais pas la réduction de l'artificialisation des sols. Le schéma régional des carrières est une prospective mais ne correspond pas à une étude économique.

Prenons un exemple, il est annoncé que la consommation de granulat par an et par personne est de 5,3 tonnes. Or dans ce que l'on nomme le granulat, il y a le sable et la roche dure. Au niveau de la consommation, c'est à peu près du 50-50 . il faudrait donc annoncer deux fois moins de besoin en sable. Après, il y a aussi des différences entre régions. Et puis dans le milieu rurale, on consomme 12 fois moins de sable que dans le milieu urbain. Cette moyenne est construite pour être répétée et pour justifier ce qui ne peut l'être.

La réduction de l'artificialisation des sols devrait être accompagnée d'une réduction de l'accaparement des ressources d'au moins 50%. Le recyclage devrait réduire aussi les extractions d'au moins 36%. Les innovations en matière d'urbanisme, d'architecture et d'utilisation de nouveaux matériaux devrait faire baisser aussi la quantité utile. Les directives et leurs intentions ne seront donc jamais respectées si l'extraction n'est pas réduite et régulée. Il manque dans ce projet, un volet juridique, un rappel des lois, des directives, des engagements de l'état sur ces sujets, ainsi que sur la protection de l'eau, de la biodiversité, de la santé publique.

Au niveau de toutes les nuisances, elles seront vécues pour certaines personnes partiellement mais pour d'autres elles s'additionneront avec en surplus d'autres effets combinatoires. Et ces nuisances vont durer dans le temps. Par exemple au niveau du trafic routier, 74 trajets, par 200 jours ouvrés et 30 ans, cela fait environ un flux de 400 000 camions. Que dire aussi des personnes qui auront à subir le bruit, la poussière, la pollution ou le manque d'eau, l'insécurité routière durant 30 ans, c'est invivable. Là aussi, il n'y a pas d'étude d'impact dans un espace plus large que le site et dans la prise en compte d'un temps long. L'étude

		<p>de l'ARS n'évoque que les nuisances sur le périmètre du site mais pas celles extérieures. Elle rate délibérément les problèmes de santé provoqués par ce type de projet.</p> <p>En conclusion, ce projet ne s'inscrit pas dans une extériorité, C'est un projet hors temps, hors sol, hors voisinage, hors contexte, il y a un manque de diagnostic du territoire, d'un bilan territorial, d'une étude économique, d'un volet juridique, d'une étude sur l'entreprise, d'une étude d'impact plus large, d'études environnementales indépendantes, et d'une consultation participative préalable. Le travail de sensibilisation que fait l'association du Grand Auverné Environnement est remarquable, les avis déposés sont aussi enseignants mais il est dommage que cette expertise soit appelée trop tard.</p> <p>Si le territoire s'embarque dans ce projet qui naviguer ainsi à vue, il s'échouera sur un banc de sable. Il y a trop d'incertitude dans ce projet trop de risque, il faut donc s'appuyer sur le principe de précaution et refuser ce projet.</p>
<p>©23</p>	<p>Déposée le 11/12/2022 à 19:56 Nom : <b>CAMBARRAT Grégory (Association CAMIL)</b></p>	<p>Nous vous sollicitons au nom de l'association CAMIL pour venir soutenir nos camarades de Grand Auverné environnement, qui font face à un énième projet écocide en Loire Atlantique. Plusieurs collectifs sont nés sur votre territoire, sur « notre territoire ! », avec le même constat de la mise en danger imminente du vivant dans sa globalité. Force est de constater que les intérêts des entreprises retiennent davantage l'attention des pouvoirs publics, qui ont pourtant pour mission de protéger le bien commun. Ces industries répondent souvent à des besoins qu'on ignore, faute d'étude de prospections économiques. Pourtant, vingt carrières sont déjà en activité en Loire Atlantique. Avons-nous besoin de six ouvertures ou extensions de carrières supplémentaires ? Il y a un constat sociétal sur la nécessité de préserver les ressources naturelles et énergétiques. La question de l'eau est plus qu'inquiétante sur notre département. Elle n'est ni de qualité, (qualifiée de « médiocre » pour douze communes du nord du département en 2020 voir le site de l'observatoire de l'eau du département <a href="https://experience.arcgis.com/experience/eb9a6851d4a04ce08619942400e84bc0/page/Page-1/">https://experience.arcgis.com/experience/eb9a6851d4a04ce08619942400e84bc0/page/Page-1/</a>), ni abondante comme l'explique le magazine du Département (Avril 2020, et Novembre-Décembre 2022). Il faut préserver les nappes phréatiques ! L'extraction intensive de sable n'est plus acceptable. Ce projet prévoit 300 000 T de sable extraites à l'année. Une alerte a été donnée dans un rapport de l'ONU en 2019. Dans les vingt dernières années, la demande en sable a été multipliée par trois. C'est une ressource non renouvelable qui est consommée en masse pour alimenter la filière du BTP. Il est temps de nous interroger sur la façon d'habiter la planète... Il existe, en effet, bien d'autres méthodes résilientes de construction. Quid des pollutions ? Quid des 1880 camions prévus par mois (pollutions atmosphériques, émission de CO2, entretien des infrastructures routières...) ? Quid de la biodiversité, de la préservation des écosystèmes ? Comme pour le projet d'enfouissement prévu à la carrière du Tahun (commune de Guénouvry) par une entreprise de TP, une ZNIEFF est à proximité. Tout ne peut pas être compensé... La nature est résiliente, mais pour combien de temps ? L'Homme fait partie de l'écosystème mais il doit laisser de la place aux autres éléments du Vivant... Tout est une histoire d'équilibre, de symbiose. L'économie ne doit pas phagocyter la vie sur Terre ni le plaisir de faire société. L'artificialisation des terres agricoles doit être limitée et répondre à des besoins sociétaux, et non aux seuls besoins des porteurs de projets: 56,4Ha pour le seul projet de Grand Auverné, c'est démesuré. Il est encore temps de stopper ces projets inutiles et de consulter le premier rapport du GIEC des Pays de La Loire (Juin 2022 <a href="https://comite21.org/ressources/etudes/index.html?id=14621">https://comite21.org/ressources/etudes/index.html?id=14621</a>). Pour conclure, le collectif CAMIL s'oppose fermement au projet de carrière de sable sur le site de Grand Auverné.</p> <p style="text-align: right;"><b>(voir P.J n° 23)</b></p>

<p><b>@24</b></p>	<p>Déposée le 11/12/2022 à 21:20 Nom : <b>MAGALHAES Marie (Nozay - 44170)</b></p>	<p>J'exprime par ma contribution mon espoir à ce que ce projet écocide s'annule. Totallement désuet et néfaste pour nos générations futures.</p>
<p><b>@26</b></p>	<p>Déposée le 11/12/2022 à 13:55 Nom : <b>Pierre (Grand- Auverné 44520)</b></p>	<p>Je souhaite apporter une contribution à l'enquête publique car je suis inquiet des conséquences du projet d'extraction de sable à Grand-Auverné. Le dossier est énorme et je pense que peu de personnes ont les compétences et / ou le temps pour décrypter tous ces documents. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de réunion d'informations indépendantes afin de donner les moyens aux citoyens de se faire une opinion éclairée et afin d'établir un débat sur le territoire ? L'eau et le sable sont des biens communs. Ils sont extrêmement convoités par les industriels. L'entreprise des Carrières de l'Ouest développe son point de vue qui est économique. Elle fait son business et c'est comme ça. Je demande aux responsables publiques : élus locaux, préfet etc..de bien vouloir défendre ces ressources au nom des citoyens et du bien commun. Les conclusions du GIEC sont sans appel. L'habitabilité de la planète est en jeu. Je m'oppose fermement à ce projet.</p>
<p><b>@27</b></p>	<p>Déposée le 13/12/2022 à 19:20 Nom : <b>Basile (Grand- Auverné 44520)</b></p>	<p>Je suis jeune habitant de la commune de Grand-Auverné. Plusieurs éléments me questionnent quant au projet de sablière sur la commune. Tout d'abord, hormis dans le cadre de cette enquête publique, pourquoi les citoyens concernés directement ou indirectement par le projet n'ont ils pas été consultés? Si ce projet est nécessaire pour le bien commun et dans la mesure où il vise l'exploitation de ressources primordiales comme le sable, pourquoi les citoyens sont ils si peu informés? Ayant fait mes études dans le domaine de l'écologie des milieux aquatiques (master), je mesure l'impact que peut avoir un tel projet sur les écosystèmes, à une distance parfois relativement élevée du site. Ainsi, sur ce point, quelles ont été les études d'impact réalisées? Quelles conséquences sur la ressource en eau? Quelles "compensations" sont apportées le cas échéant? Par ailleurs, je note la présence d'une ZNIEFF à proximité immédiate de l'endroit où la carrière devrait être implantée. Est-ce bien logique? Les impacts potentiels vis à vis de cette zone ont-ils été mesurés? Par quels moyens? Concernant la circulation des poids lourds engendrés par l'exploitation de la carrière : Fréquentant quasi quotidiennement (en voiture où à vélo) la D41 ainsi que la D14, je me demande comment ces portions pourraient accueillir un trafic de poids lourds. Il me semble évident que ces portions sont particulièrement mal adaptées, ainsi quels sont les aménagements envisagés pour y remédier? Plus globalement, je suis particulièrement soucieux de mon avenir et me demande le bien fondé de cette entreprise. Il me semble plus qu'important que les citoyens soit acteurs dans la décision d'exploitation des ressources communes tels que le sable. De plus, la moindre exploitation de ressource et la moindre atteinte à la biodiversité se doit d'être mûrement réfléchie et à l'évidence ce n'est pas le cas dans ce projet où les intérêts privés priment sur le bien commun. Dans l'état actuel, je tiens à exprimer mon opposition complète au projet de sablière sur la commune.</p>

<p><b>@28</b></p>	<p>Déposée le 13/12/2022 à 19:28 Nom : <b>BOUCHET Jim (Nantes)</b></p>	<p>Je déplore l'implantation de ce projet dans une zone se situant à proximité d'une ZNIEFF et redoute son impact sur les nappes des cours d'eau avoisinants. Les compensations souvent promises sur ce genre de projets, ne compensent en réalité rien du tout. Comment compenser ce qui disparaît du paysage : faune, avifaune, flore, patrimoine arboré souvent protégé. Comment remplacer un vieil arbre et ses nombreux services écosystémiques. Il faudra des dizaines d'années pour que les jeunes plants lui arrivent à la cheville. Des dizaines d'années pour que les auxiliaires affiliés à cette végétation y retrouve sa place.</p> <p>On sait d'autre part que les remises en eau de carrière sont un échec en termes d'accueil de cette fameuse biodiversité. Ce sont souvent des plans d'eau bien morts en termes de vie biologique.</p> <p>Il est temps de penser à construire autrement. Laissons ce sable destiné aux centrales à béton où il est, pour le plus grand bien des habitants de Grand-Auverné et des environs. pour le plus grand bien de leur environnement.</p>
<p><b>@29</b></p>	<p>Déposée le 14/12/2022 à 22:09 Nom : <b>LESOIN Colette (Carquefou 44470))</b></p>	<p>Afin de pouvoir regarder nos enfants et petits enfants dans les yeux sans ressentir de la honte, et leur de laisser une terre vivante, il nous faut de toute urgence agir pour ralentir le réchauffement climatique</p> <p>Extrait du dernier rapport du GIEC</p> <p>"Les preuves scientifiques sont sans équivoque : le changement climatique est une menace pour l'humanité et la planète. Ce rapport montre que les risques climatiques apparaissent plus tôt que prévu, et de manière plus sévère. Les écosystèmes et les populations humaines sont poussés à leurs limites, et même au-delà. Tout délai supplémentaire de mise en place d'actions concertées au niveau mondial annihilera tout espoir d'assurer un avenir viable.</p> <p>Pour limiter le réchauffement, il faudra des actions fortes, rapides et durables de réduction des émissions de CO2, de méthane mais aussi des autres gaz à effet de serre. Cela réduirait non seulement les conséquences du changement climatique mais améliorerait aussi la qualité de l'air."</p> <p>Engageons nous sur nos territoires pour faire autrement</p> <p>Les impacts de la carrière de sable à Grand Auverné</p> <p>1) Emission de gaz à effet de serre</p> <p>Trajets</p> <p>L'activité de la carrière produira 94 trajets de camions par jour pour acheminer le sable.</p> <p>Mesurons l'impact sur les gaz à effet de serre de la circulation des camions.</p> <p>Rappel du GIEC : il faut des mesures fortes , rapides et durables : est-ce le cas ?</p> <p>Béton</p> <p>Un rapport de l'OCDE de février 2019 indique que la production de béton actuelle occasionne 9 % de la totalité des émissions de gaz à effet de serre, et projette ce chiffre à 12 % en 2060.</p> <p>Le rapport de l'ONU propose de réduire la consommation du sable par l'emploi des matériaux alternatifs, la densification urbaine, ou encore l'investissement dans la rénovation et l'entretien du bâti existant — plutôt que dans la démolition et la reconstruction. Il préconise également de miser sur le recyclage et l'innovation pour limiter les extractions en milieu naturel.</p> <p>Inspirons nous de ce rapport</p> <p>2) Sable</p> <p>Des dizaines voire centaines de milliers d'années sont nécessaires pour que la nature produise du sable en grande quantité.</p> <p>Un rythme insoutenable : la demande croissante en sable et les conséquences de son exploitation met en exergue cette ressource qui n'est pas inépuisable.</p> <p>Comme pour l'énergie, la sobriété et l'efficacité feront partie de la solution.</p>

		<p>Rappelons que le bassin versant de la Vilaine et du Don fait l'objet de 4 projets de carrière de sable ou de granulats dans un rayon géographique de +/- 40 km. Les surfaces cumulées seraient de plus de 110 hectares.</p> <p>Tonnages cumulés : 750 000 tonnes de sable par an et 400 000 tonnes de granulats.</p> <p>Le rapport de l'ONU propose de réduire la consommation du sable par l'emploi des matériaux alternatifs, la densification urbaine, ou encore l'investissement dans la rénovation et l'entretien du bâti existant – plutôt que dans la démolition et la reconstruction. Il préconise également de miser sur le recyclage et l'innovation pour limiter les extractions en milieu naturel.</p> <p>3) Biodiversité</p> <p>Le couloir écologique que constitue cette zone entre la forêt d'Ancenis et la vallée du Don va subir des perturbations absolument irréversibles. Aucune compensation ne viendra réparer les dégâts.</p> <p>Les carrières bouleversent les paysages et les écosystèmes, affectant la biodiversité.</p> <p>4) Eau</p> <p>Une ZNIEFF est à proximité du projet. La mise à nu de la nappe phréatique entraînera des perturbations et une forte évaporation.</p> <p>Protégeons les zones humides et l'aquifère de cette zone en tête de bassin versant du Don et de la Vilaine.</p> <p>Protégeons l'eau première ressource vitale</p> <p>L'été dernier nous a montré notre immense fragilité devant les sécheresses, les incendies, les canicules extrêmes .</p> <p>Oublions notre manie du gigantisme qui nous fait construire de plus en plus d'autoroutes, de barrages gigantesques, de tours toujours plus hautes pour retourner vers des modes de vie moins énergivores et consommateurs de ressources naturelles, laissons aux générations futures de quoi vivre.</p>
<p>©30</p>	<p>Déposée le 15/12/2022 à 00:18 Nom : <b>LESOIN Pierre (Carquefou 44470)</b></p>	<p>L'étude "scientifique" (hydrologique, paysagère, écologique), demandée et payée par les carriers, semble parfaite, presque aussi parfaite que les études "scientifiques" des industries du tabac, de l'amiante ou de l'agrochimie démontrant l'innocuité de leurs produits ; quel bureau d'études pourra se payer le luxe de fournir un dossier à charge à son client ?</p> <p>Au vu de la complexité des circulations de l'eau, il me semble bien présomptueux voir mensonger de pouvoir affirmer la non dangerosité de ce projet (voir même l'amélioration des apports aux zones humides !) ; Cela manque cruellement au minimum d'une vision sur les problèmes existants sur des sites de carrières : assèchement des nappes (et des puits locaux) eutrophisation de l'eau inapte à la consommation, perte de la biodiversité ;</p> <p>C'est un usage presque constant jusqu'à présent, qu'une fois l'extraction terminée, les carriers laissent en l'état (déplorable) et se défaussent sur les collectivités (malgré leurs engagements) pour les tentatives de réhabilitation du site ; Nous rentrons dans un cycle où l'eau va devenir plus rare, les calculs de débit sont toujours calculés sur les moyennes des cinquante dernières années, quid de ces périodes de sécheresse prévisibles sur le court terme ?</p> <p>Le sable est devenue une denrée rare et convoitée, ce sable servant majoritairement à la construction de ces édifices programmés pour rester debout au mieux 50 années, puis déconstruits, broyés et enterrés où? : dans les trous de carrière . La boucle est bouclée . Ces édifices, construits à la va vite dans nos grandes cités, abritent en grande partie les gens issus de nos campagnes désolées venant chercher travail, services publics et vie sociale. Là aussi la boucle est bouclée : on détruit la vie campagnarde, les terres agricoles, l'eau, l'air et avec ce qu'on leur a pris, on leur vend à prix d'or des clapiers citadins ; Sur cette course folle, il serait bon de donner du temps au temps, de laisser aux générations futures quelques ressources possibles pour fonder un</p>

		<p>avenir moins mortifère, c'est pourquoi il serait tout à votre honneur de donner un avis négatif à ce projet</p>
<p><b>@32</b></p>	<p>Déposée le 15/12/2022 à 19:17  Nom : <b>GUILLORE Philippe (Pannecé 44440)</b></p>	<p>Éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement ?  Telles sont les préconisations Françaises et Européennes.  Je m'interroge en premier lieu sur la capacité du citoyen lambda de comprendre un dossier d'enquête public, dans des délais très courts et sans information publique préalable autre que des petits panneaux sur l'espace public.  J'adhère par contre à l'idée que des projets, tel celui-ci, soient soumis à études approfondies. Mais au vu de la complexité d'un tel dossier, seuls les experts en débattront mais trop tard il ne sera plus temps D'ÉVITER.  N'étant pas un expert, je sollicite de votre part l'indulgence due au néophyte, n'ayant bien entendu pas épluché l'ensemble du dossier.  Je me permets d'attirer votre attention sur certains points.  <b>COMPENSER :</b>  Assèchement des nappes phréatiques superficielles par évaporation.  Modification du réseau hydrique bien au delà de la localisation de l'enquête.  Destruction du paysage, atteinte à la biodiversité.  Le tout à proximité d'une zone ZNIEFF.  Etc.  Comment peut-on envisager de compenser de telles dégradations ?  La remise en état du site est évoquée. Je n'arrive cependant pas à poser l'équation :  Superficie d'extraction 41.1 ha.  7 500 000 tonnes de sable extraites sur 30 ans.  Pas d'apport de matériaux inertes extérieurs.  31.7 ha restitués à l'agriculture.  Ce n'est pas possible ! Comment reboucher ces trous, sans prendre de la terre ailleurs ?  L'expérience montre qu'en fin d'exploitation, après avoir dépecé la bête, les carrières laissent les reliefs de la curée !  <b>RÉDUIRE :</b>  Dans ce domaine on peut constater un effort important fait afin de réduire les impacts dû aux transports sur la route reliant le Le Grand Auverné à Riaillé !  Le plan de circulation permet, aux riverains du village de la Poitevineière où se situe de la demeure du principal propriétaire* du site de la carrière envisagée, d'échapper aux désagréments provoqués par l'accroissement du transport routier.  Le beurre et l'argent du beurre ! Merci notre bon maître !  *SCI de la Mée parcelles YD 17-18-19- 24 et 37.  ANTRAVIL parcelles YD 20.  <b>ÉVITER :</b>  Tout le monde s'accorde aujourd'hui sur le fait que nous, humains, sommes responsables du dérèglement climatique qui induit une menace sur le vivant.  Les impacts négatifs d'un tel projet, énième en Loire atlantique, envisagé pour répondre à un modèle de développement datant d'un temps où nous n'avions pas conscience des effets délétères d'un développement infini, viendront s'additionner à ceux de tous les projets inutiles et néfastes participant à l'artificialisation des sols et à la destruction du vivant.  Certains optimistes pensent que l'on peut arrêter le désastre .  Si mon humble contribution peut participer à influencer sur l'arrêt d'un de ces projets écocides, j'en serai ravi.</p>
<p><b>@33</b></p>	<p>Déposée le 15/12/2022 à 22:54  Nom : <b>SATTLER Frédéric (Oudon 44521)</b></p>	<p>Aujourd'hui, en presque 2023, nous sommes nombreux à ne pas/PLUS savoir comment il faut dire "stop"!  Qui a traversé la forêt d'Ancenis, cheminé dans le bocage alentours (et le propriétaire des lieux au premier chef), senti l'air du temps, pris un peu de hauteur ne peut pas, ne peut PLUS soutenir de tels projets.  Des emplois? Des camions? Du sable? A quel prix?!  Les textes ne protègent pas les milieux, l'environnement, la nature. Ne protègent TOUJOURS pas... Ne NOUS protègent pas nous non plus, qui faisons partie de ce tout.  Imaginez le trou dans le périmètre décrit sur la visualisation 3D en présentation du projet... Rien que ça...  C'est se faire un trou dans le bras, au moins!  Je lis suffisamment de contributions qui ont bien plus de sens juridique, technique pour en rajouter sur ces thèmes.  En revanche je tiens à souligner combien ce projet est humainement insoutenable...</p>

<p><b>@34</b></p>	<p>Déposée le 16/12/2022 à 13:47 Nom : <b>TESSIER Marie (Le Cellier 44850)</b></p>	<p>je demande l'application immédiate de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui vise à protéger les écosystèmes le foncier agricole est grignoté inexorablement des alternatives à la construction en béton et beaucoup plus sobres en utilisation de matériaux issus d'extractions minières existent je m'oppose donc à la carrière de sable au Grand Auverné comme à tous ces types de projet salutations distinguées</p>
<p><b>@35</b></p>	<p>Déposée le 17/12/2022 à 14:59 Nom : <b>LEELOU Rehm</b></p>	<p>Je viens vers vous au sujet de l'enquête publique concernant le projet d'extraction de sable à Grand-Auverné. Je suis strictement opposé à ce projet. Il s'agit d'une catastrophe écologique et d'un crime écocide envers les nombreuses espèces animales et végétales qui dépendent du sable sur les plages pour leur survie. La conservation du sable devrait être une priorité de nos jours. Nous sommes sur une planète finie. Les éléments naturels tels que le sable mettent des millénaires à se régénérer, et de nombreuses espèces comme les tortues de mer et les bernards l'hermites dépendent entièrement de ce genre d'habitat pour pouvoir prospérer et se cacher des prédateurs. Une exploitation massive de nos ressources en sable conduit à la bétonisation et l'artificialisation des sols. Pas moins de 5 carrières de sable ou de granulat sont en projets en Loire- Atlantique : une ouverture à Soudan, une extension à Saint-Sulpice-des-Landes, deux extensions à Saint-Colomban, une réouverture à Guémené-Penfao, une ouverture à Grand-Auverné. Pour quels besoins exactement ? A quoi ressembleront les plages de sable doré que nous laisserons pour les générations futures ? A l'heure du changement climatique, il est impératif de protéger les zones humides et l'aquifère de cette zone en tête de bassin versant du Don et de la Vilaine. La mise à découvert de la nappe phréatique entraînera une forte évaporation, et une donc une raréfaction de l'eau notre bien commun à tous. Quant aux terres agricoles déjà en forte régression, il est hors de question de voir toujours plus de béton appauvrir et assécher les sols. Je défends une maîtrise des sources d'alimentation locales, biologiques et de saison. La biodiversité est sans doute la première touchée, qui souffre et se meurt en silence. Elle est en péril à cause de ces projets absurdes, inutiles et surdimensionnés. Il est d'une urgence nationale de se mobiliser pour sa protection, à commencer par l'abandon de ce projet. En vous écrivant aujourd'hui, je me mobilise également pour la protection des habitants et riverains contre les nuisances de la pollution liées à la production de béton, et qui occasionne plus de 9% des émissions totales de carbone (12% en 2060 d'après l'O.C.D.E.)L'insécurité routière est également en jeu, la prévision d'un camion toutes les 6 minutes va créer une plus grande insécurité sur les routes de campagnes, dans les bourgs et les hameaux.Le bruit et la poussière engendrés par l'exploitation et la circulation des camions, font aussi partie des nuisances sonores et psychologiques à long terme. En effet, le prolongement d'un niveau sonore élevé provoque chez n'importe qui un mauvais stress vecteur de maladies graves tel que des cancers, des arrêts cardiaques, pertes auditives etc... Ce critère n'est pas à négliger non plus. Vous comprendrez que ce projet ne peut se faire dans l'ignorance et avec la complicité des lobbies, au détriment du reste du monde et du vivant.C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir renoncer à ce projet et de financer à la place des projets vertueux de reconstruction des écosystèmes, de productions locales et bio de légumes et fruits de saison, de rendre à la nature ce que nous lui devons. Puisqu'il semble que vous ayez l'argent pour un tel projet sur 30 ans, alors utilisez là pour construire l'avenir en harmonie avec la nature et les animaux, plutôt que de tout détruire avec !</p>
<p><b>@36</b></p>	<p>Déposée le 17/12/2022 à 15:35 Nom : <b>DOLLE Blanche et Alexis (Grand- Auverné 44520)</b></p>	<p>3 points : - la ressource en sable du département, trop de projets sur la même zone ! - nous souhaitons alerter très sérieusement sur l'impact que risque d'avoir la carrière sur le niveau d'eau des nappes phréatiques et des puits des riverains particuliers et marâcher. Ce projet ne peut être acceptable sans étude approfondie et indépendante supplémentaire qui éventuellement annulerait ou limiterait la zone de carrière. - en tant que habitants proches , nous et nos enfants nous retrouverons entourés par les voies des camions lors de nos déplacements tant voiture que piéton et vélo. Quelles mesures compensatoire, ? Des voies cyclables devraient être aménagées sur la d14 et la d41 entre autres nous souhaitons être contactés. Blanche et Alexis Dollé 0677199961</p>
<p><b>@37</b></p>	<p>Déposée le 17/12/2022 à 20:49 Nom : <b>FRASLIN Michel et Jeanine (Grand- Auverné 44520)</b></p>	<p>En tant que riverains , nous sommes opposés au projet de la sablière . Cette sablière ne va provoquer que des nuisances ! D'une part , la circulation intense des camions et des poussières nocives qui en résulteront . D'autre part , la sablière située auprès de la ZNIEFF va réduire considérablement le volume de l'eau . La tourbière va s'assécher ! Les nappes phréatiques vont souffrir et les puits des alentours vont se vider . Toutes ces terres agricoles vont disparaître et laisser place à des terrains incultes ou non agricoles après l'extraction du sable (exemple l'ex-sablière de Lambrun ) Sur le journal , on nous dit "Entreprise privée et terrains privés " est ce que les routes sont privées aussi ??? Comment on fera pour circuler dans les 2 sens sur les petites routes communales avec les camions se dirigeant sur les départementales ?</p>



		Nous sommes en manque d'information de la part de la municipalité en tant que riverains . Nous aurions souhaité être concertés au début de ce projet qui nuit gravement à la nature !
@38	Déposée le 18/12/2022 à 14:20 Nom : <b>BOUCHAUD Suzanne (Maisdon sur Sèvre 44690)</b>	Je suis contre l'extraction du sable, celui-ci étant destiné au béton ou aux Maraîchage industriel . Donc , pas de nouvelles carrières de sable !
@39	Déposée le 18/12/2022 à 15:13 Nom : <b>CONAN Catherine (Saint- Herblain 44800)</b>	À cette heure de sobriété obligatoire on voudrait bie que les marchands de sable cessent leurs activités bétonnière et destructrices des terres agricoles.
@40	Déposée le 18/12/2022 à 16:12 Nom : <b>HIDDERLEY Sarah (Grand- Auverné 44520))</b>	Je suis opposée à ce projet de sablière au Grand Auverné. Premièrement il n'y a pas eu de réunion publique pour nous présenter le projet.....donc beaucoup d'habitants ignoraient ce projet. Deuxièmement il n'y avait pas de permanence le samedi donc difficulté pour les gens qui travaillent en semaine. Je pense que 56,4 hectares pour la petite commune de Grand Auverné est démesuré. En plus c'est l'artificialisation des terres agricoles. En plus le sable est une ressource non renouvelable. En plus les nappes phréatiques vont être touchées - avec quel impact sur les ruisseaux et les puits ? Je souhaite protéger la nature dans toute sa splendeur, et la beauté de la biodiversité pour les générations futures. Je me demande qui va bénéficier de ce projet gigantesque - certainement pas la majorité des Alvernes.
@41	Déposée le 18/12/2022 à 16:32 Nom : <b>JALLOT Sylvain (Saint- Colomban 44310)</b>	Il est étonnant de voir aujourd'hui sur un même secteur plusieurs projets de carrière de sable se multiplier : Grand-Auverné, qui fait l'objet de cette enquête publique ; Soudan, commune située à quelques kilomètres au nord et dont l'enquête publique vient de se terminer ; et Saint-Sulpice-des-Landes, dont le projet commence à être annoncé. Par ailleurs 2 autres carrières de sable ont pour projet de s'étendre de façon démesurée à 25km au sud de Nantes, à Saint-Colomban. Cette forte poussée n'est pas mentionnée dans le dossier. Pourquoi ? En effet, plusieurs questions importantes se posent autour des besoins qui motivent ces nouvelles carrières. Le Schéma régional des Carrières approuvé tout récemment (en janvier 2021) est en effet très peu précis sur la nécessité de ces nouvelles extractions, en particulier sur ces points : - 1 : Les différents scénarios d'approvisionnement font ressortir difficilement les besoins spécifiques et leurs évolutions suivant les différentes catégories de roches : meuble et massives. C'est un flou important. Comment les industriels justifient leurs besoins ? - 2 : Où va le sable : d'où vient-il ? Où va-t-il ? Quelle distance est parcourue par les camions ? Sans cette information, il est impossible de visualiser clairement comment des sources d'extraction permettraient de répondre à des besoins déjà très peu clairs. - 3 : Quelles garanties les industriels peuvent-ils apporter sur des « besoins locaux » en sable ? Ces engagements ne sont que des paroles. Aucun dispositif existe à ce jour pour que le sable ne serve à alimenter des chantiers beaucoup plus lointains. On le sait : les besoins mondiaux en sable sont particulièrement importants et ne cessent de croître : sa consommation a été multipliée par 3 en 20 ans (voir le rapport alarmiste de l'ONU de 2019). Comment imaginer que cette pression épargne nos territoires ? Dans un monde libéral, seule l'économie et le profit gèrent la vie de ces industriels et en aucun cas le besoin local, particulièrement si aucune contrainte ne les pousse à cela. => Toutes ces questions peuvent se résumer en une seule : à quels besoins précis répond ce projet de carrière, à la fois pris isolément mais surtout au regard de tous les projets cumulés envisagés. On le sait, votre mission se limite au projet en question. Mais notre devoir de citoyen est de vous indiquer dans quel contexte général il s'insère. En fait, un des points communs pour l'ensemble des projets cités c'est bien la nécessité pour les différents industriels de prendre possession des territoires concernés avant qu'il ne soit probablement trop tard et que des contraintes plus fortes, qu'elles soient réglementaires ou citoyennes, ne les bloquent. D'ailleurs, cet accaparement est particulièrement intéressant pour eux en 2 temps : l'extraction d'abord, on l'a vu, mais aussi (et surtout peut-être) : le remblaiement par des déchets inertes. C'est un marché particulièrement profitable. Faire des trous aujourd'hui est sans doute un bel investissement pour demain ! Sur ce point, il est aussi nécessaire d'attirer votre attention. Les industriels sont aujourd'hui les

		<p>seuls maitres du jeu. Ils doivent en effet enfouir des déchets classés inertes, mais ils sont les seuls à pouvoir le garantir et le vérifier. Aujourd'hui les services de l'Etat sont dans l'incapacité de les contrôler. Ce n'est donc que longtemps après que les pollutions peuvent être constatées. D'ailleurs, les faits récents nous le montrent, comme par exemple ces 2 cas :</p> <p>Bardouville (Seine Maritime) :  <a href="https://www.paris-normandie.fr/id359475/article/2022-11-10/dechets-du-grand-paris-bardouville-les-opposants-pointent-des-pollutions">https://www.paris-normandie.fr/id359475/article/2022-11-10/dechets-du-grand-paris-bardouville-les-opposants-pointent-des-pollutions</a></p> <p>Bois de la Garenne (Seine et Marne) :  <a href="https://www.lepoint.fr/environnement/800-000-m3-de-dechets-toxiques-decouverts-dans-un-bois-cede-par-l-etat-27-02-2022-2466386_1927.php">https://www.lepoint.fr/environnement/800-000-m3-de-dechets-toxiques-decouverts-dans-un-bois-cede-par-l-etat-27-02-2022-2466386_1927.php</a></p> <p>On connaît la situation des terrains envisagés pour le projet de carrière de Grand-Auverné. Une pollution de la nappe phréatique serait là aussi dramatique pour l'environnement et les populations environnantes. Il n'est pas possible d'envisager une carrière et ensuite son remblaiement en l'état actuel de la réglementation et des capacités de l'Etat à les suivre sur la durée : ce serait irresponsable.</p> <p>Pour rappel le sable n'est pas un matériau renouvelable. Il est encore temps d'en arrêter son extraction aujourd'hui et de pousser les industriels concernés à rechercher vraiment des alternatives crédibles. En acceptant ces extensions, nous nous voilons la face et transmettons aux générations futures un nouveau problème à régler, particulièrement critique.</p>
@42	<p>Déposée le 18/12/2022 à 16:54 Nom : <b>Céline</b> <b>(La</b> <b>Limouzinière</b> <b>44310)</b></p>	<p>Je suis septique sur l'extension de sablière qui n'auront qu'un impact négatif sur l'environnement. Il est temps de trouver d'autres alternatives : rénovation, paille porteuse, ossature bois, béton d'argile... essayer d'être en cohérence avec les terrains des territoires locaux pourrait être une bonne alternative...</p>
@43	<p>Déposée le 19/12/2022 à 11:05 Nom : <b>LELOUP</b> <b>Isabelle</b> <b>(Piriac sur</b> <b>Mer)</b></p>	<p>le sable est la deuxième ressource la plus consommée au monde et est non renouvelable.  Les projets d'extraction à une si grande échelle ne sont vraiment pas souhaitable car ils détruisent les paysages, la biodiversité, les espaces agricoles.  Ne surconsommons pas nos précieuses ressources en sable.</p>
@44	<p>Déposée le 19/12/2022 à 13:14 Nom : <b>Cri du</b> <b>bocage</b> <b>Soudanais</b> <b>(Soudan</b> <b>44110)</b></p>	<p>Le cri du bocage Soudanais réclame des études plus appropriées sur nos réelles nécessités en sable demain. à ce titre nous ne pouvons favorablement laisser les carriers creuser nos sols sans raisons collectives. vous trouverez ci-joint de plus ample détails concernant notre analyse sur ce projet.</p> <p style="text-align: center;"><b>Voir P.J n° 44</b></p>
@45	<p>Déposée le 19/12/2022 à 16:19 Nom : <b>GICQUIAUD</b> <b>Rose</b> <b>(Grand-</b> <b>Auverné</b> <b>44520)</b></p>	<p>Cela en sera donc terminé des déplacements à bicyclette en semaine sur ce chemin communal et cette petite route si charmante qui traverse la forêt entre Grand-Auverné et Joué-sur-Erdre ! Les promeneurs ne seront que des promeneurs du dimanche ! En effet, ces voies de communication devenues dangereuses par le passage de 94 camions par jour ne leur seront plus accessibles.</p> <p>Dans ce type de projet ICPE, l'humain n'est pris en compte qu'au travers des impacts sonores, olfactifs, liés à la circulation routière,... impacts d'ailleurs très souvent minimisés.</p> <p>« En se référant à la définition de l'O.M.S. sur la santé, d'autres nuisances ou dangers sont à prendre en compte. Des sources de gênes totalement omises, tant dans l'esprit de certaines personnes, « santé » rime exclusivement avec « absence de maladie ». Un être humain a besoin d'autre chose que sa santé physiologique pour se sentir en bonne santé.</p> <p>Voici quelques facteurs non pris en compte dans cette étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sentiment de perte d'un patrimoine naturel,</li> <li>- dépréciation de la valeur foncière de biens possédés,</li> <li>- perte de lieux spirituel (modification du paysage aux abords de la croix qui borde le projet et perte du calme qui y règne actuellement),</li> <li>- sentiment d'intrusion dans sa communauté,</li> <li>- impression d'être entendu mais pas écouté (dans le cas qui nous occupe aucune concertation avec la population n'a eu lieu),</li> <li>- impression de ne pas bénéficier de quoique ce soit en compensation des perturbations à vivre,</li> <li>- non considération du savoir traditionnel (héritage de siècles de connaissance d'un site détenu par ceux qui vivent auprès de la terre).</li> </ul> <p><b>Des gênes ou sentiments d'injustice qui font appel plutôt aux caractéristiques psychoaffectives des</b></p>

		<p>individus. Les ressentis ne sont pas pris en compte car leur quantification n'est pas possible, mais ces ressentis sont bien existants. Ceci nécessiterait une démarche ouverte et respectueuse, une information et une participation de la population permettrait d'aborder ces désagréments de façon plus sereine. » (1)</p> <p>Or, il n'y a eu aucune concertation avec les habitants de Grand-Auverné et des riverains des communes voisines concernés par le passage des camions.</p> <p>L'étude concernant l'alimentation de la ZNIEFF nécessite d'être approfondie. On nous fait croire qu'il n'y aura aucune incidence sur cette zone humide, que même cela pourra lui être bénéfique ! Qu'il n'y aura pas non plus d'incidence sur l'eau d'une manière générale. De telles affirmations mériteraient d'être confrontées à des études indépendantes tant elles paraissent irréalistes. Après consultation auprès d'un hydrogéologue, ce dernier a clairement précisé qu'il est tout à fait impossible de maîtriser la circulation des eaux souterraines.</p> <p>Dans cette étude, le conditionnel est souvent utilisé, par manque de données et sûrement par peur de s'engager, puisque qu'il existe des inconnues et donc des risques, ce qui laisse planer un caractère flou, assez peu rassurant, considérant la taille du projet.</p> <p>Je m'oppose à ce projet aux contours trop flous, y compris concernant les réels besoins en sable, qui aura des conséquences pendant 30 ans, et bien au-delà, sur tout le vivant de nos territoires (+ d'artificialisation, + de pollution, + de trafic routier, atteinte à la biodiversité, à la ressource en eau, destruction du paysage). Les alertes du GIEC, notamment celui de Loire-Atlantique, ne nous invitent-ils pas à changer nos pratiques ?</p> <p>Ce projet, s'il voit le jour, alimentera davantage le réchauffement climatique.</p> <p>Alors, on continue à s'enliser ?</p>
@46	<p>Déposée le 19/12/2022 à 17:17</p> <p>Nom : <b>AGE BESNARD Nicolas</b> (Grand-Auverné)</p>	<p>Dans le dossier il est mentionné que le porteur de projet conserve une zone de valorisation de la biodiversité et une zone préservée pour la biodiversité. Or il y a actuellement, sur le site qui devrait être dédié à la préservation, une pollution avérée provenant du stockage déchets agricoles .Ce qui n'est pas en cohérence avec la destination du lieu et avec la réglementation, selon l'article L541-2 du Code de l'Environnement .Des photos sont ajoutées en pièces jointes. Comment peut-on accorder du crédit à un dossier piloté hors sol ? Le porteur de projet aurait pu s'arranger pour rendre l'emplacement plus crédible lors de l'enquête publique</p> <p style="text-align: center;"><b>Voir P.J n° 46</b></p>
@47	<p>Déposée le 19/12/2022 à 18:41</p> <p>Nom : <b>MOLLE Christophe</b> (Le Cellier 44850)</p>	<p>Nous ne pouvons plus détruire la nature. La lutte contre le réchauffement climatique doit devenir notre priorité. Créer des carrières de sable détruit la zone de la carrière et donne les matières premières pour détruire les lieux de bétonisation. C'est un double effet.</p>
@48	<p>Déposée le 20/12/2022 à 18:42</p> <p>Nom : <b>BACHELIER/OU Denis</b> (Grand-Auverné 44520)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque d'information et de visibilité sur ce projet.</li> <li>-Dévaluation de notre patrimoine immobilier à proximité immédiate de la sablière .</li> <li>-Nuisance tant au niveau des poussières que du bruit.</li> <li>-Pas de tranquillité pour nos hôtes pour ballade en journée et dégradation d'un site privilégié naturel !</li> <li>-Inquiétude pour extraction de sable et les conséquences d'apparition d'anomalie sur la structure de nos maisons proches?</li> <li>- conséquence de passage important de véhicule dans le village de Villeneuve empêchant la tranquillité de nos hôtes , nos familles, enfants et donc la sécurité des riverains.</li> </ul>
@49	<p>Déposée le 20/12/2022 à 20:12</p> <p>Nom : <b>Villa Villeneuve</b> (Grand-Auverné 44520)</p>	<p>Pour Rappel mentionné nul part : Activités touristique à 500 Mètre du site!</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Dévaluation de notre patrimoine immobilier à proximité immédiate de la sablière.</li> <li>-Nuisance tant au niveau des poussières que du bruit.</li> <li>-Pas de tranquillité pour nos hôtes pour ballade en journée et dégradation d'un site privilégié naturel !</li> <li>-Inquiétude pour extraction de sable et les conséquences d'apparition d'anomalie sur la structure de nos maisons proches?</li> <li>- conséquence de passage important de véhicule dans le village de Villeneuve empêchant la tranquillité de nos hôtes, nos familles, enfants et donc la sécurité des riverains.</li> </ul>

<p><b>@50</b></p>	<p>Déposée le 20/12/2022 à 21:17 Nom : <b>CAMBARRAT Grégory (Puceul 44390)</b></p>	<p>J'ai parcouru le dossier je l'avoue, comme je pense la majorité des élus Alvernes concernés. J'en ai lu d'autres, étudié les pages techniques, fais des recherches, émis des demandes, pour au final me rendre compte que tout ce temps n'a servi à rien comme pour tous les autres avis négatifs. 120 non contre 2 oui (des conseils municipaux ayant avoués publiquement n'avoir pas lu le dossier et décidé en 5 mn) et la préfecture donne un avis sans aucune restriction. Vous pouvez imaginer ma grande déception. Et en regardant d'autres dossiers finalement le résultat est le même. Par contre nulle part je n'ai vu d'étude d'impact cumulée avec un projet de parc photovoltaïque prévu à quelques centaines de mètres du projet sur 12 ha. (Avis MRAe du 2 novembre 2022) Tous ceux que j'ai lu ne présentaient aucune étude de marché, pas de besoins réellement recensés, ici comme dans les autres, la seule justification fourni à la population est la nécessité pour l'entreprise pétitionnaire de ses besoins, sa croissance, son développement. À aucun moment dans ce dossier comme dans les autres n'est fait mention de l'intérêt général. Dans ce dossier toutes les contributions sont défavorables au projet de sablière, mais nous savons très bien que tout cela est de la poudre aux yeux, soyons honnête, ce dossier doit être dans les tuyaux depuis plusieurs années, des millions d'euros d'investissements et encore plus de retour sur cet investissement, qui peut croire qu'une petit nombre de personne qui donne son avis, et vous pourrez vérifier eux ont lu le dossier, pourrait stopper l'appétit immense de la croissance d'une entreprise. Personnellement aux vu des avis et des besoins, je donnerai un avis défavorable, et je suis fortement opposé à ce projet pour toutes les raisons évoquées par les citoyens qui se sont exprimés. Et je me pose une question, en tant qu'ancien gendarme, je suppose que toute votre carrière vous étiez au service des citoyens et de leur sécurité, ici serez-vous au service des intérêt privés d'une entreprise?</p>
<p><b>@51</b></p>	<p>Déposée le 21/12/2022 à 10:42 Nom : <b>PICHOT Dominique (Grand- Auverné 44520)</b></p>	<p>Par le document ci-joint, je souhaite vous faire part de mes interrogations sur le déroulement du processus démocratique du projet de carrière de sable du sud du Grand-Auverné.</p> <p style="text-align: center;"><b>(voir P.J 51)</b></p>

**Observations de l'association " Grand-Auverné Environnement "**

<p><b>@31</b></p>	<p>Déposée le 15/12/2022 à 16:27 Nom : <b>Association Grand- Auverné Environnement</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Voir la pièce jointe n° 31</b></p>
-------------------	--	--